

NOTRE PRIORITÉ : LES ENFANTS D'ABORD!



- Ensemble, se faire entendre pour :**
- > une école bienveillante,
 - > les rythmes scolaires respectant les besoins des élèves,
 - > une école publique laïque vraiment gratuite,
 - > des ouvertures de classes lorsqu'elles sont nécessaires,
 - > le remplacement des enseignants absents,
 - > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
 - > l'éducation des jeunes à la citoyenneté,
 - > la défense de l'école en milieu rural.

DES PARENTS AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

- > **Dans les écoles, les collèges et les lycées :** conseils de école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline...
- > **Dans les commissions municipales :** projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration...
- > **Dans les commissions départementales :** appel, affectations, bourses, transports...
- > **Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...**
- > **Dans les discussions avec les pouvoirs publics** (préfet, recteur, directeur académique, élus...)
- > **Dans toutes les activités locales** des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, aux fournitures...).

Les parents de la FCPE sont présents dans toutes les instances décisionnelles et consultatives de l'éducation nationale (départementale, académique, nationale).
La FCPE est la seule fédération de parents d'élèves à être présente sur tout le territoire, à tous les niveaux de représentation.



FCPE 42 - CDPE de la LOIRE
Conseil Départemental de Parents d'Élèves
5, allée Jean Racine - 42100 SAINT-ÉTIENNE - Tél. : 04 77 25 26 47
Mail : fcpe.c42@wanadoo.fr
Site : fcpe42.fr



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départementale le cas échéant.
(6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents



La lettre d'information électronique

La lettre d'information électronique de la FCPE est une lettre bimensuelle. Elle comporte un édito du président sur un sujet d'actualité, ainsi que les rubriques « Sur le terrain », « Le chiffre », « L'agenda », « Lu sur Twitter », « La question du jour », « Pour s'abonner à la lettre d'information, www.fcpe.asso.fr (cliquer sur la bulle « Notre lettre d'information » en haut à gauche de l'écran).

© FOTOGESTOEBER - FOTOLIA - ANNÉE SCLAIRES 2015-2016

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION ⁽¹⁾

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

BULLETIN À RENVoyer À LA FCPE LOCALE
(ou à défaut à la FCPE départementale).
ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT _____ PRÉNOM _____
 ADRESSE _____
 CODE POSTAL _____ VILLE _____
 TÉL. _____ TÉL. PORTABLE _____ E-MAIL _____

LES ENFANTS

NOM ET PRÉNOM	NÉ(E) LE	COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE	NOM DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE	CLASSE

► JE REJOINS LA FCPE

- COTISATION ANNUELLE** 39,00 €
(soit 15,47 € après déduction fiscale)
Adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an⁽²⁾
 - Cotisation de soutien** 55,00 €
(soit 20,91 € après déduction fiscale)
 - Cotisation pour les foyers non imposables** 14,00 €
 - Vous avez déjà payé votre cotisation dans un autre établissement**
(précisez)
versez seulement la part locale à ce conseil local 4,10 €
- TOTAL À RÉGLER** _____ €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.
Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

⁽²⁾ Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ :

- Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
 - Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
 - Être candidat(e) au conseil d'école maternelle - élémentaire de : _____
Nom de l'établissement :
 - Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).
Nom de l'établissement :
 - Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____
- ÉTIEZ-VOUS ADHÉRENT L'ANNÉE DERNIÈRE ? Oui Non

⁽¹⁾ Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

- > 65 000 élus dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.
- > 310 000 adhérents qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré.

Pour des actions communes

- > défendre l'École publique, laïque et gratuite,
- > promouvoir un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
- > être des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

Exiger

- > les moyens suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > le droit pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > le droit à l'expression des enfants et des jeunes,
- > le droit pour les parents de participer aux décisions de l'École.

Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Enseignement en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé en lycée professionnel sous statut scolaire, vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

Nos 12 exigences pour l'École

- 1> La maternelle, une École de la réussite.
- 2> Adapter l'École aux rythmes des enfants et des jeunes.
- 3> Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne.
- 4> Une orientation choisie.
- 5> La scolarisation effective des enfants en situation de handicap.
- 6> La santé à l'École.
- 7> Une École sans inégalités sociales et territoriales, où l'égalité est garantie par l'État.
- 8> Gratuité : aller plus loin.
- 9> Laïcité : promouvoir l'École publique.
- 10> Une pédagogie active et non répressive.
- 11> Une véritable formation au métier d'enseignant.
- 12> Un statut du parent-délégué pour assurer une véritable représentation des parents.

Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue. C'est avoir les moyens de se former et de s'informer sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société. C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents.

C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspections académiques et rectorats, parlement, ministères).

Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !

L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

Numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 1932, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

L'Assurance Scolaire MAE est à partir de 9,90€ par an... Adhérez vite sur www.mae.fr



Agissez pour le recyclage des papiers avec la FCPE et Ecofolio.

Vivre mieux à l'école pour bien apprendre



Prenez contact avec la FCPE ▼



Au verso, bulletin MAE

PARENTS, ENSEMBLE À LA FCPE

Votre adhésion et votre participation permettent le fonctionnement de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.